

LES REPRÉSENTANTS DE LA CGT :

Elus Titulaires:

DEBAR Philippe FORTUNE Laura PALAU Jean-Marc GERBER Serge PORET Magali

Elus Suppléants :

THOMAS Corine BOUILHAC Christian GELASSE Marie-Josée PADONOU-LOKO Emmanuelle LECONTE Jean-Marc

Représentant Syndical CGT:

JAFFEUX Jean-Pierre RS Expert J-Baptiste BRESARD Point 3

Ouvrez des réelles négociations localement !!!

Extrait de l'intervention préalable de la CGT: Reprenant les déclarations du président de FT, nous poursuivons: « Pourtant pour le «France Télécom d'en bas» bien peu de choses sont redescendues. Il n'y a toujours pas de réelles négociations au niveau local, au niveau des services, en tout cas, au minimum aux niveaux des unités.

Nous sommes encore loin du nouveau contrat social dans son contenu. Loin du renouveau. Si des avancées ont lieu au niveau national, quasiment rien n'est arrivé au niveau des services.

La souffrance au travail, qui est encore une réalité à France Télécom trouve aussi son origine dans le manque de perspectives d'avenir.

Refuser les négociations locales comme le fait la DT est responsable, en partie, du naufrage du dialogue social à France Télécom ; nous resservir ces plats avariés que vous nommez « commissions locales », font partie des blocages qui font que le ressenti de « la base » est toujours négatif.

Réunir des « commissions » comme le font quelques unités, signifie que FT souhaite « expliquer » ses projets, en débattre, même écouter, mais, au final décider seule, comme avant ; mais, commission n'est pas négociation!

Négocier signifie que l'employeur ne décide pas seul, que les avis de chacun sont connus de tous, au travers soit des accords, soit des relevés de conclusions, soit des constats de désaccords.

Visiblement, la tentation est grande de contourner les négociations, les OS, voire les IRP à l'aide de ces commissions.

Nous répétons donc une fois de plus comme nous le faisons depuis le mois de juillet, notre exigence de négociations locales sincères et loyales. Dans ces négociations, nous souhaitons qu'aucune question ne soit taboue, y compris celles de l'emploi, des conditions de travail, des salaires, et bien sûr la mise en œuvre locale des décisions nationales »... etc.

RÉUNION du Comité d'Etablissement DT Ile de France

CE du 28 Janvier 2010

Principaux points à l'ordre du jour :

- 1) Ouvrez des réelles négociations localement !!
- 2) Fermeture boutique Losserand.
- 3) Consultation « rattachement activités » à l'UIA.
- 4) Bilan des heures supplémentaires et complémentaires 2008.
- 5) Commission logement.
- 6) ASC et Fonctionnement du CE:

a. Vote des budgets prévisionnels ASC et AEP.

b.Noel 2010; Subventions aux associations.

c.Les ASC au CCUES.

d.ASC ou complément de salaires ?

- 7) Médecine du travail FT d'obtient pas l'agrément !!!
- 8) Concurrence contre le haut débit !!!

Les Heures sup en 2008

Le bilan des heures supplémentaires et complémentaires en 2008 a été présenté à ce CE.

Dans ce bilan :

Nous constatons qu'il n'y a pas de comptage par unité, ni de comparaison avec les années précédentes, le comptage séparé des heures effectuées lors des plans « radial » n'existe pas.

Une interprétation sérieuse de ce bilan est donc impossible.

3580 salariés ont effectué près de 150000 heures supplémentaires sur la DT lle de France, dont :

- 105000 dans le domaine réseaux.
- 40000 dans le domaine client (= 25 ETP).

259 ACO à temps partiel ont effectué 10500 heures complémentaires !!! La question de la révision des contrats de ces ACO se pose donc, afin de les amener vers un temps plein en CDI.

Les élus ont demandé la possibilité d'avoir un bilan réellement utilisable, ainsi qu'une amélioration du suivi des HS sur le bulletin de paye (ce qui est actuellement « impossible ») et une meilleure fonctionnalité de l'outil de saisie informatique des heures supplémentaires ; en effet, au vu des difficultés qu'ils rencontrent dans l'utilisation de cet outil, nombre de salariés se découragent et ne déclarent pas leurs heures supplémentaires.

Pourtant la faiblesse du pouvoir d'achat incite de nombreux salariés à effectuer de nombreuses HS. La CGT revendique : une augmentation significative des salaires, le 13^{ème} mois, la participation de l'entreprise à la cotisation mutuelle, l'embauche en CDI du personnel nécessaire au bon fonctionnement des services ; pour que les heures supplémentaires soient vraiment réservées aux travaux exceptionnels et imprévisibles.

Nous profitons de ce bilan 2008, pour rappeler que FT s'est engagé au niveau national, à octroyer 2 jours de RTT supplémentaires en 2010, car le nombre de fériés en 2010 est inférieur à l'accord FT sur le temps de travail. C'est un premier pas du à la mobilisation de la fin 2009. Nous invitons le personnel à exiger immédiatement cet octroi au niveau local, et à exiger qu'un rappel (du pour les mêmes raisons) soit fait pour les années 2004 (3 jours) et 2005 (2 jours).

Logement

Le point prévu à l'ordre du jour du CE sur l'activité de la commission logement du CE a été reporté au CE de février.

Dans son intervention Philippe Debar, Président de la commission logement du CE à informé les élus du refus de l'employeur d'inscrire à l'ordre du jour du CE, la communication des données locales sur le 1% logement, (ainsi que l'utilisation de la Participation Entreprise Effort de Construction) sur l'Île de France.

La CGT profite de l'inscription du point logement pour inviter la commission et les élus à exiger par une résolution, ou tout autre moyen, l'entreprise à communiquer aux élus les données locales (*Ille de France*) sur le 1% logement.

Pourtant la loi l'y oblige, mais France Télécom se contente de communiquer les données nationales. Il serait temps qu'enfin l'employeur se soumette à la loi. !!!

Fermeture boutique Losserand (Paris14)

Les élus CGT ont une nouvelle fois réaffirmé leur opposition à la fermeture de boutique sans relocalisation (voir aussi le CR CGT de Décembre) Nous avons à nouveau demandé le nombre de fermetures de boutiques sur les AD d'IdF.

Contrairement à décembre, le Directeur de la DT (*Président du CE*) s'est engagé à présenter un point sur le schéma directeur des boutiques de la DT IDF et un point sur les réseaux partenaires et leur implantation en IDF au mois de mars ou avril 2010. Cette vague de fermetures de boutiques à prévoir jusqu'à fin 2011 va se traduire à moyen terme par une baisse des effectifs sur les Agences Distribution, avec, de plus en plus de difficultés pour retrouver un poste soit en AD ou sur une autre unité pour les vendeurs, mais aussi pour les vendeurs leaders, les adjoints et les responsables de boutique où un changement de métier sera souvent inéluctable. Un avis négatif, à l'unanimité, a été rendu par les élus du CE FT DT IDF.

Activités Sociales Culturelles et fonctionnement du CE

Budget prévisionnel ASC

Les élus CGT ont proposé un budget prévisionnel ASC prenant en compte leurs propositions, notamment en matière d'investissements associatifs dans des lits pour les vacances, dans des projets culturels. Mais aussi en matière d'aide individuelle pour les vacances, la culture, le sport, les aides à l'enfance, le cadeau de fin d'année, mais aussi la mise en œuvre de nos propositions en termes d'aide aux associations (voir plus loin) mais aussi pour servir des prestations à nos ouvrants droits retraités.

Budget prévisionnel AEP (fonctionnement du CE)

Les élus CGT ont voté le budget AEP, dont nous partageons les orientations et les clés de répartition. Nous avons toutefois rappelé que la CGT n'était pas favorable à la modification proposée par SUD sur certaines modalités allant à l'encontre des principes adoptés lors de la mandature précédente. Vote pour CGT, SUD et CGC.

Soirées du C.E. 2010

Ce point non encore abouti, a été retiré de l'ordre du jour de ce CE. La CGT rappelle ses principales propositions.

- ouverture à tous les ouvrants droits (y compris les retraités).
- plusieurs séances décentralisées sur les départements du territoire de la DT.
- ouverture possible aux ayants droit (enfants, conjoint) qui le souhaitent.
- respect des contraintes budgétaires.

Subventions aux associations

Pour la CGT, tous les C.E. de France Telecom de la région Île-de-France doivent participer à l'aide aux associations en fonction de leurs effectifs. Ainsi le CE de la direction territoriale Île-de-France, représentant 30 % des effectifs de France Telecom sur la région, doit subventionner les associations du périmètre à cette hauteur. De plus en échange de toute subvention les associations doivent offrir des prestations spécifiques aux bénéficiaires de notre CE.

Nous avons donc voté les propositions tenant compte de cela et rejeté les autres.

Nous avons voté pour les subventions à 14 petites associations (sport, loisirs) reconnues de la région (budget total 5000 € environ). Vote pour de CGT ; SUD ; CFDT ; FO ; CGC

Concernant les plus grosses associations nous avons voté pour la subvention à la coopérative COPIF (unanimité).

Nous avons voté contre les subventions aux ANR (pas de respect des 30 %, ni de propositions), seules associations qui contrairement aux autres associations n'auront aucune baisse de subventions en 2010... (vote pour SUD; CFDT; FO; CGC).

Nous avons voté contre la suppression des subventions 2010 au CLSH de Villecresnes ont voté pour SUD ; CFDT ; FO ; CGC

Concernant les associations culturelles regroupées au sein du CACF d'Île-de-France, nous avons refusé les propositions faites soit par SUD, soit par la CFDT visant à réduire de moitié la subvention de 2009 bien au-delà des 30 % (les 30 % s'appliquaient déjà à ce groupe d'associations grâce à une convention signée au démarrage des CE avec participation de la plupart des autres C.E. de divisions ce qui n'est pas le cas pour les autres associations); vote sur la proposition SUD : pour SUD ; FO ; CGC, contre CGT ; vote sur la proposition CFDT : pour CFDT, contre CGT ; FO ; CGC ; SUD. La proposition SUD de réduction de plus de moitié de la subvention a donc été adoptée. « Parlez moi de culture et je sors mon révolver » 70 ans après certains syndicats ne tirent pas au révolver, mais coupent les vivres à la culture, triste période...

Spectacle de Noël 2010

Deux projets étaient présentés, l'un par la sous commission enfance, l'autre par SUD (2 spectacles au choix : celui de la sous com ou un cirque). La CGT a voté le projet de la majorité de la sous commission enfance. Ce projet Spectacle : Kermiland Aventure propose « le grand village de Noël avec ses nombreuses attractions telles que, tyroliennes, escalades, patinoire, mini boum, village des ados... »

Lieu: Parc des expositions Porte de Versailles aux dates suivantes: le dimanche 5 décembre et le samedi 11 décembre. Ce projet alternatif au cirque de 2009, offre une même prestation à tous les enfants sans que les parents aient à choisir l'un ou l'autre des 2 spectacles proposé par SUD; de plus comment justifier lorsque sera complet un spectacle, l'envoi sur l'autre des enfants?

Résultat du vote sur le projet de la majorité de la sous commission enfance : Pour CGT ; CFDT ; CGC soit 10 voix ; contre SUD 8 voix et 2 abstentions de FO ; la proposition de la commission enfance a donc été adopté. Rendez vous en décembre 2010 pour le spectacle. Les modalités et inscriptions se feront comme l'année dernière auprès du CE.

Rattachement d'activités à l'UIA et CSE Villabé

Nous ne reviendrons pas sur le contexte et enjeux du projet (amélioration du parcours client, meilleure synergie entre les services, etc....) qui sont les litanies habituelles prêchées par nos directions mais sur la particularité d'un dossier ouvert le 23 juillet 2009 et repris le 28 janvier 2010.

Tout un chacun aurait pu penser que dans les six derniers mois les choses auraient évolué dans notre maison. Mais non. C'est toujours la même soupe fadasse que l'on nous ressert. A croire qu'il ne s'est jamais rien passer dans notre entreprise. Que jamais les médias n'ont parlé de France Télécom. Que jamais les organisations syndicales et l'entreprise n'ont engagé des négociations sur le stress. Que jamais des collègues nous ont quittés dans des circonstances dramatiques.

Notre Direction Territoriale a manqué l'occasion de démontrer qu'un nouveau contrat social se mettait en place dans notre entreprise.

La majorité des débats ont tourné autour de la personnalité du Directeur de l'UIA. Mais n'oublions pas ! C'est la gestion du personnel façon France Télécom, dans la droite ligne patronale au service du capital et de ses actionnaires, qui est la cause du mal vivre et mal être au travail. Le Directeur de l'UIA n'est qu'un de ces petits patrons un peu plus zélé que ces collègues.

La Direction du CSE s'est engagée à redimensionner les équipes transverses (RH, préventeur, Communication, SI...) pour accueillir les nouveaux arrivants.

Les élus du CE ont obtenu que les CHSCT de l'UIA et du CSE soient informés et consultés si besoin.

Ce point fera l'objet d'un nouveau passage devant les élus du CE.

Internet : la concurrence bloque la montée en débit.

L'Autorité de la concurrence dit « non » au renforcement des débits Internet. Le 22 décembre dernier elle s'est, en effet, prononcée contre les projets de l'opérateur historique des télécommunications d'augmenter le débit de plusieurs millions d'abonnés ADSL. Le projet de France Telecom était de réduire la distance entre l'abonné et son central téléphonique pour augmenter les débits. Pour ce faire elle voulait construire des milliers de nouveaux petits centres de raccordement, plus proches des abonnés. L'Autorité de régulation l'interdit! Pour elle, « les projets de montée en débit [...] doivent être réservés à des situations exceptionnelles ».

Le prétexte à cette décision est que ces millions de foyers ne pourraient plus bénéficier du tarif de dégroupage, c'est-à-dire de la possibilité de choisir entre plusieurs fournisseurs d'accès Internet, car les concurrents de France Telecom seraient, soit disant, dans l'incapacité d'investir dans ces nouveaux centraux. Pour masquer l'incohérence de sa décision, l'autorité « demande aux pouvoirs publics de privilégier le déploiement de réseaux en fibre optique jusque chez l'abonné », ce qui aura pour conséquence de retarder les investissements et surtout de faire payer par l'impôt (donc les impôts locaux) les investissements que les opérateurs se refusent à faire (France Télécom en tête !!). De fait, elle interdit à des millions de Français d'accéder à la modernité, c'est-à-dire d'être éligibles à des débits supérieurs à 1 Mo; par exemple d'accéder à un débit de 8 Mo qui permet d'être raccordés à la télévision, ou de télécharger rapidement des films. Aujourd'hui des millions de Français vont rester condamnés à se contenter de débits inférieurs à 1 Mo voire moins, par exemple la connexion RTC, 56 Ko. L'Autorité de régulation démontre par l'absurde toute la débilité et l'iniquité du système mis en place à la fin du 20e siècle.

Pour la CGT, cette décision montre les limites d'un système absurde, tout entier tourné vers la satisfaction des spéculateurs et des actionnaires, et en totale contradiction avec les intérêts des usagers. Aujourd'hui, ce type d'organisation du secteur des télécommunications fait reculer la France chaque année un peu plus, par rapport aux pays en pointe en matière de débit. De plus, la proposition de France Telecom aurait eu comme conséquence, la création de milliers d'emplois, à la fois dans les usines de productions de matériel (Alcatel, Lucent, etc.), et partout sur le territoire national, là où les travaux de raccordement devaient être engagés (raccordement de la fibre, génie civil, bâtiment, etc.).

Tout montre aujourd'hui que la réponse aux besoins passe, non pas par le renforcement de la concurrence, mais par la réappropriation publique du secteur des télécommunications.

Quelques mots sur les vacances adultes au CCUES

- Grâce à un effort drastique d'économies au dernier trimestre (marqué par la suspension temporaire des chèques vacances, la fermeture des catalogues de voyages et l'arrêt du remboursement sur facture), le déficit prévu a été réduit. Malgré cet effort, il est encore de 5M€ (contre plus du double si rien n'avait été fait). Pour mémoire le budget ASC (Activités Sociales et Culturelles) du CCUES est d'environ 45M€. Ce budget est alimenté par les CE signataires de l'accord de gestion avec le CCUES, qui lui reversent 45% de la subvention versée par France Telecom. En contrepartie, le CCUES assure les prestations mutualisées : billetterie, vacances enfants, adultes (mais sans exclusivité) et certaines PAS (Prestations Actions Sociales).
- En 2009, les plafonds d'aides aux vacances adultes du CCUES allaient de 300 € minimum pour le QF 13, à 1125 € maximum (+ 10% par ayant droit). Il n'y a donc pas besoin d'un master en mathématiques pour comprendre qu'avec un montant d'aide aussi élevé, il n'était pas financièrement possible que tout le monde pioche dans l'offre vacances adultes du CCUES sans mettre le budget en péril. Il y avait donc un arbitrage à faire : soit on aide tout le monde mais avec un montant de participation très faible, soit on réduit l'offre afin de maintenir une aide élevée. C'est entre ces deux limites qu'il faut trouver un compromis.
- La CGT a proposé, dès la reprise des activités par le CCUES, de retenir le principe d'un "catalogue fermé", c'est à dire d'acheter un nombre de places fixe, ainsi que de mettre en place un système de priorité pour que tous les ouvrants droits et leur famille puissent à leur tour bénéficier des aides du CCUES. Ces méthodes permettent une maîtrise budgétaire, avec l'objectif de pêcher par prudence plutôt que par excès.
- Malheureusement, si la CGT est première organisation au CCUES, elle n'est pas majoritaire. Pour 2009, notre proposition n'avait pas été retenue, et les autres syndicats (SUD; CFDT; FO; CFTC) avaient décidé de proposer un catalogue ouvert, et la possibilité de cumuler des prestations. Si à l'époque du creusement du déficit, la CGT assumait le secrétariat du CCUES, c'est la CFDT qui présidait la commission ASC et SUD la trésorerie. Ces organisations syndicales ont donc leur part de responsabilité dans la situation présente. Le catalogue ouvert c'est le principe « no limit ». En théorie ça à l'air chouette, forcément puisque tout le monde peut piocher dans tout le catalogue des prestataires, et le CCUES participe selon une grille en fonction du Quotient Familial. Pour corser le tout, les prestations vacances adultes étaient cumulables et on pouvait, en plus de la participation, commander des chèques vacances.
- Dans la pratique, ça coince ! C'est la raison de la situation de crise que nous avons vécu en 2009. Le CCUES est d'ailleurs le seul CCE de cette taille à fonctionner sur ce principe.

 Après l'expérience malheureuse de l'année 2009, le souci maintenant c'est l'avenir ; plusieurs attitudes sont possibles. On peut continuer de mentir au personnel en disant "les vacances où je veux quand je veux" et le maintien du catalogue ouvert sans aucune contrainte budgétaire.
- Électoralement c'est plus porteur de réclamer le maintien d'un catalogue ouvert avec un montant de participation élevé, mais c'est démagogique et suicidaire pour le présent et l'avenir.
- La CGT a fait le choix de ne pas mentir au personnel et de ne pas surfer sur la démagogie. Il aurait été pourtant plus simple de dire « c'est de la faute aux autres, nous on est pour que tout le monde puisse partir avec une aide importante ». Ça n'est jamais facile ni électoraliste de dire au personnel : "on va devoir faire des efforts".
- Ce qui nous importe pour l'avenir c'est de trouver des solutions pérennes ensemble, plutôt que de se tirer dans les pattes. L'enjeu des ASC est trop important pour justifier des guéguerres de boutiques syndicales...
- Pour 2010 suite au compromis entre CGT, SUD et CGC il y aura une offre plus réduite mais budgétairement maîtrisée. Les prestations vacances adultes ne seront plus cumulables, il faudra choisir entre les chèques vacances, le remboursement gîte ou camping et le séjour. On ne pourra plus tout prendre. Il s'agit d'une contrainte de réalisme budgétaire. Ce que nous regrettons, c'est que certaines organisations syndicales, et en particulier la CFDT et FO, instrumentalisent la question des vacances adultes pour diffamer les autres et mentir au personnel Pour notre part, même si ce n'est pas le plus facile, nous préférons dire la vérité même quand elle n'est pas forcément agréable à entendre.

Les propositions CGT apportent des réponses pour que chacun des ouvrants droits et leur famille puissent bénéficier des propositions du CE et du CCUES dans les limites des budgets disponibles. Budget pour lequel il conviendrait d'obtenir une sérieuse revalorisation. Pour cela, tous ensemble, nous devons nous battre pour qu'une partie des richesses de l'entreprise serve à financer les activités sociales et culturelles.

La CGT demande 1% du chiffre d'affaire de FT.

ASC ou Complément de salaire ?

Une pétition en direction du Président du CE (le DT IdF) sans sigle syndical venant de l'UIA de Nantes circule sur le territoire de notre CE, relayée souvent par des militants connus pour leur appartenance à FO ou à la CGC. Elle porte essentiellement sur la redistribution monétaire systématique aux ouvrants droits des subventions aux activités sociales et culturelles versées par l'employeur.

Loin d'ignorer ou de refuser ce débat, la CGT souhaite le mener au grand jour.

Pourquoi les syndicats porteurs de ces propositions avancent ils masqués ?

Pour nous CGT, le CE ne doit pas être un simple redistributeur des subventions de l'employeur.

Non, le CE ne doit pas se substituer à l'employeur qui laisse « dépérir » les questions salariales (alors que c'est à lui d'assurer les moyens de subsistance pour permettre à chaque salarié de pouvoir vivre dignement) en utilisant l'argent des ASC comme un « complément de salaire ».

Travailler en échange d'un salaire permettant de répondre aux besoins du salarié et de sa famille est un droit inaliénable de chacun.

Pour augmenter ses profits et reverser de plus en plus aux actionnaires, les employeurs (France Télécom en tête) et les gouvernements n'ont de cesse de faire baisser le pouvoir d'achat des salaires. Le premier en refusant d'augmenter les salaires, les seconds en ponctionnant toujours plus à travers l'augmentation des prélèvements obligatoires, de la TVA etc.....

Notons que ces questions sont récurrentes et ont été, sont et seront un élément essentiel des luttes "de classe" d'hier d'aujourd'hui et de demain... Et oui, contrairement à ce que pensent quelques esprits « bien pensant » entre salariés et gros patron il y a bien affrontement de deux classes sociales aux intérêts diamétralement opposés!!!

De tout temps patronat et gouvernement se sont appuyés sur les syndicats réformistes pour dévoyer les missions du CE.

Dés la mise en place des CE, en 1946, est rendue obligatoire la consultation de représentants du personnel sur les questions économiques et professionnelles, et le monopole de la gestion des budgets sociaux leur est confié. Les employeurs sont contraint par les rapports de forces de verser dans leur entreprise des sommes, plus ou moins importantes, pour les Activités Sociales et Culturelles. La loi sur les CE a été construite pour cela et non pour se substituer aux employeurs en matière salariale...

De nombreux CE à majorité CGT se sont donné les moyens pour mutualiser et permettre aux salariés de profiter des vacances, de pratiquer des sports, d'accéder à la culture...

Aux PTT (poste et télécom avant la privatisation), un patrimoine commun a été construit avec les budgets sociaux des personnels PTT (Azuréva, ASPTT, etc.) Aujourd'hui, ce patrimoine (centres de vacances, chalets, stades, salles de sport...) profite très peu aux collègues, car sans quasiment de ristourne, pour les usufruitiers que sont les salariés de FT et de la Poste. Ce patrimoine a été bradé, confisqué par des associations, gérées majoritairement par les syndicats réformistes FO et CFDT...Qui aujourd'hui, alors qu'une gestion démocratique par des élus est possible, s'opposent à tout investissement, avec le soutien de SUD et CGC.

A l'heure où, en 2009, en France, plus d'un salarié sur deux n'est pas parti en vacances, et que près de la moitié des partants n'auraient pu le faire sans l'aide d'un CE, il n'est plus à prouver l'efficacité des systèmes d'aide collectifs des CE

La distribution par les CE de chèques cadeaux, vacances, cultures, de remboursement divers satisfait évidement l'employeur, car cela compense, une partie, des baisses de pouvoir d'achat à sa place.....

A l'opposé, construire des solidarités entre les salariés de l'entreprise, permettre par des investissements le développement de structures destinées aux vacances, à la culture, aux loisirs et au sport, sans but lucratif, ces actions et bien d'autres mises en place par les CE contrarient les patrons autrement plus que la délivrance de chèque à tout va...

La CGT revendique:

- · L'augmentation des salaires
- La contribution de l'employeur au budget ASC égale à 1% du chiffre d'affaire de FT

La CGT à France Télécom comme dans les autres entreprises est engagée pour défendre ces valeurs avec les salariés. Le débat dans la transparence et la clarté, les feront avancer.

Une grande claque aux mauvaises pratiques.

Par lettre recommandée avec accusé de réception du 22 décembre 2009 au PDG de FT, le ministère du travail vient de refuser l'agrément du Service de Santé au Travail.

Dans ses attendus, le ministère du travail note : « l'examen des avis des CE et CCE, les contrôles réalisés par l'inspection du travail avant et après la mise en œuvre du plan d'urgence, ont mis en évidence de nombreux et graves manquements dans l'organisation, les moyens et les ressources mis à disposition du service de santé au travail ».

Le ministère du travail met en cause :

- Le rythme et l'importance des réorganisations, les mobilités fonctionnelles et géographiques associées, engagées de façon continue ces dernières années ont fait obstacle à la mise en place d'une organisation durable et efficace du Service de Santé au Travail.
- L'effectif des médecins qui doit être maintenu à un niveau suffisant.
- L'insuffisance notable voire l'inexistence de pluridisciplinarité envers les Instances Représentatives du Personnel en général et les CHSCT en particulier.
- Le dispositif des cellules d'écoute et d'accompagnement psychologique qui doit être strictement encadré pour garantir le secret médical, la confidentialité, le libre consentement du salarié. Il doit faire l'objet d'une consultation des CE et CHSCT.
- L'action de la médecine du travail qui est insuffisante sur le lieu d'activité en raison des réorganisations constantes et du manque de moyens.
- Les locaux médicaux qui ne respectent pas les normes réglementaires, vétusté, confidentialité, accessibilité...
- Le contrôle social qui connaît également des dysfonctionnements au regard des Comités d'Établissement. Ils ne sont pas en mesure de remplir leur mission de surveillance et ne disposent pas d'une visibilité suffisante de l'activité et de l'organisation de l'ensemble des centres médicaux.

Suite à ce réquisitoire, le ministère du travail enjoint la direction de FT de revoir sa « très mauvaise » copie et à faire cesser les irrégularités. Le nouveau projet devra être soumis pour avis au CNHSCT, au CCE et aux CE. Enfin un espoir de transparence dans un monde d'opacité.

Le courrier du ministère du travail, reprend dans les grandes lignes les arguments donnés par les élus CE de FT dont ceux de la DT idF, nous y retrouvons donc tout le mal dont souffre aujourd'hui notre entreprise. Des restructurations incessantes qui se traduisent par des pertes de repères, de compétences et de savoir-faire. Elles ont donné naissance à des structures et des organisations du travail tentaculaires, avec des process proches de la débilité où plus personne ne s'y retrouve, ni les clients, ni les salariés.

Oui, il grand temps que les directions de FT écoutent et entendent les salariés et ouvrent de véritables négociations.